

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cpté n° 94.037

L'An mil neuf cent quatre vingt quatorze le 19 Avril à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

12 Avril 1994

12 Avril 1994

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, MUSSETTI, Mmes PARROU et PELTIER, MM. QUENTIN et RAULT, REVOLAT, SABATHIER et TAP Conseillers,

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO, BARON, MARCONI, MOULINEAU et POTENNEC

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 27

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Participation financière de la Ville de ROYAN aux travaux à réaliser au Collège Henri Dunant (Programme 1994)

VOTE : UNANIMITE

Par lettre en date du 21 Mars 1994, le Président du Conseil Général de Charente Maritime nous a informé des travaux à réaliser au Collège Henri Dunant en 1994,

A cet effet, un projet de convention N° 94.33 à conclure entre la Ville de ROYAN et le Conseil Général a été transmis à la Ville.

Le taux de participation des Communes pour l'année 1994 est de 16,60 % du montant hors taxe des travaux.

Les travaux d'investissement à réaliser au Collège Henri Dunant se décomposent comme suit :

SECURITE

- Mise en conformité gaz
- Travaux de sécurité (suite au rapport VERITAS)
 - . Détections supplémentaires
 - . Cloisons coupe-feu dans les combles

GROS TRAVAUX

- Réfection des toitures des ateliers de la SES (1ère tranche)
- Imperméabilisation des façades des logements
- Peinture des menuiseries du Bâtiment d'externat (1ère tranche)

Montant total des travaux : 320 000,00 Frs TTC

Soit : 269 814,50 Frs H.T.

Participation Intercommunale : 269 814,50 X 16,60 % = 44 789 F

Cette participation intercommunale sera calculée en tenant compte du nombre d'élèves et du potentiel fiscal pondéré, entre les diverses communes scolarisant des enfants dans le Collège.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU le courrier en date du 21 Mars 1994 du Président du Conseil Général de Charente Maritime,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'approuver le programme de travaux à réaliser au Collège Henri Dunant, proposé par le Président du Conseil Général d'un montant total de 320.000 Frs TTC,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention N° 94.33 à intervenir entre le Conseil Général et la Ville de ROYAN, relative aux travaux d'investissement à réaliser au Collège Henri Dunant
- D'imputer la dépense correspondante au Chapitre 903.2 - Article 2361 à la participation de la Ville au Budget Primitif 1994

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 Avril 1994
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS